

Commune de

BELLE-EGLISE

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé
à la délibération en date du :

22 DEC. 2007



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

MAIRIE
DE
BELLE EGLISE

60540



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Téléphone : 03 44 08 50 26
Télécopie : 03 44 08 99 41

**l'an Deux mille quatre,
le vingt et un décembre à dix neuf heures trente minutes,**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Belle-Eglise, sous la présidence de Monsieur Philippe VINCENTI, Maire.

Etaient présents : M. LAVIRON Patrick, M. VANDERSTAPPEN Robert, Mme SIMON Annie, M. GRANGER Philippe, M. SIOEN Patrice, M. FOREST Pascal, M. GEOFFROY Yves, M. SEGOND Laurent.

Absent(s) excusé(s) représenté(s) par pouvoir : Mme LAGABRIELLE Germaine, M. EVRA Daniel.
Absent(s) : Mme TRUILHE Fabienne, M. RIOU Dominique, M. THOMAS Bernard.
Secrétaire : M. SIOEN Patrice.

Approbation du plan de zonage de l'assainissement après enquête publique.

Vu la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L123.3.1 et R 123.11 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches, compétent dans le domaine de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, en date du 30 juin 2004, proposant le plan de zonage de l'assainissement sur la commune de Belle-Eglise ;

Vu l'arrêté municipal du 7 septembre 2004 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur ;

Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du Commissaire enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux
- dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :
- à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- à la Préfecture de l'Oise.
- dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

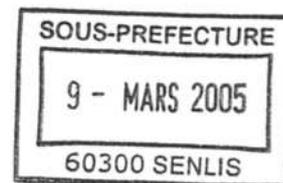
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Philippe VINCENTI





LEGENDE

Réseau EU projeté

-  Réseau EU gravitaire
-  Conduite de refoulement
-  Poste de refoulement
-  Poste de relèvement

Zonage d'assainissement

-  Zone assainissement collectif
-  Zone assainissement semi-collectif
-  Zone assainissement non collectif

P.O.S.

-  Limite de zone
- UA Zone urbaine ancienne d'habitat et de services
- UC Zone urbaine d'habitat collectif
- UD Zone urbaine récente de type pavillonnaire
- UE Zone urbaine à vocation d'activités économiques et tertiaires
- UI Zone urbaine à vocation industrielle
- UY Zone d'exploitation ferroviaire
- AUi Zone d'activité économique
- 1AUm Zone d'extension future à vocation mixte
- 2AUa Zone d'extension future à vocation mixte
- 2AUm Zone d'extension future à vocation mixte
- A Zone agricole
- N Zone naturelle à protéger
- Na Secteur bâti en zone naturelle
- Nl Secteur bâti en zone naturelle

Syndicat Intercommunal du Bassin de l'ESCHES (SIBE)

Schéma directeur et diagnostic des réseaux d'assainissement

COMMUNE DE BELLE EGLISE

		TITRE du PLAN Plan de zonage d'assainissement Eaux Usées	
<small>SZ, qui des Carrières - 94227 CHARENTON LE PONT Cedex Téléphone : (01) 56 73 62 00 - Télécopie : (01) 56 73 63 01</small>			
N° AFFAIRE: ESCHF001_3		DATE d'ORIGINE: JUIN2004	
PHASE: 3		N° PLAN: 22	
échelle: 1/5000		indice:	